

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif Michel-Pagé, le mercredi 26 août 2015 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire

Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

ABSENCE

M. Yves Walsh

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC01/15-16**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 26 août 2015 en ajoutant les points suivant :

9.2 Comité de vérification

11.4 Conseil général de la FCSQ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 26 août 2015

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2015

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Demande de retraite progressive d'un membre du personnel cadre

6.2 Nomination à la direction de l'école Saint-Cœur-de-Marie

6.3 Expo Donnacona – Demande d'utilisation du stationnement ^D

6.4 Appui à la municipalité de Rivière-à-Pierre /
Bourse pour les élèves de Saint-Cœur-de-Marie et de l'école secondaire
Louis-Jobin ^D

6.5 Demande d'appui de la Ville de Donnacona

6.6 Demande d'utilisation du stationnement pour le Carrefour Jeunesse-Emploi

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1

8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 Budget 2015-2016

9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Dénonciation d'intérêts – Formulaire à compléter

10.2 Partage de la rémunération des commissaires / Décret 571-2015 - juillet 2015

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

11.1 Lettre du C.E. de Saint-Charles-de-Grondines (document déjà remis)

11.2 Rapport du comité d'évaluation de la direction générale

11.3 Conférence de presse – Projet hockey à Perce-Neige

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Tournoi de golf – Résultats Édition 2015

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC02/15-16

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 JUIN 2015

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2015 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC03/15-16

6.1 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL CADRE

Considérant que le règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal s'applique aux cadres de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que la *Politique de gestion du personnel-cadre* en vigueur à la Commission scolaire de Portneuf prend appui sur le règlement cité ci-haut;

Considérant que l'article n° 273 du règlement n° 209, relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires, précise que le conseil peut accorder une retraite progressive;

Considérant la demande déposée par Mme Marlène Bédard, directrice des services éducatifs à la Commission scolaire de Portneuf,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'accorder à Mme Marlène Bédard, une retraite progressive de 5%, et ce, à compter du 24 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC04/15-16

6.2 NOMINATION À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit, à l'article 6.4.1, que la Commission scolaire procède à une affectation temporaire lorsqu'un surplus d'effectifs est anticipé pour la fin de l'année scolaire;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit, à l'article 6.4.5, que la Commission scolaire favorise la promotion du personnel-cadre lors d'une affectation temporaire;

Considérant que l'article 270 du règlement 209 délègue au directeur général la compétence concernant l'affectation temporaire du personnel d'encadrement;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'affecter Mme Brigitte Larivière à la direction de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Rivière-à-Pierre pour l'année scolaire 2015-2016 à raison de 30% de tâche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC05/15-16

6.3 EXPO DONNACONA – DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT

- Considérant** la volonté de la Commission scolaire de se positionner à titre d'acteur du développement local et régional;
- Considérant** l'envergure des possibilités dont dispose la Commission scolaire à titre de grand propriétaire foncier;
- Considérant** que le terrain de stationnement, utilisé en 2014 et lors des années précédentes pour l'installation des différents manèges, a été réduit suite à l'agrandissement de l'aréna de Donnacona et à la construction de la piste cyclable ;
- Considérant** la volonté des dirigeants d'Expo Donnacona de bonifier l'offre des jeux dans le parc d'amusement et que cela nécessite une plus grande superficie ;
- Considérant** la demande de monsieur Simon Langlois, agissant à titre de promoteur, pour utiliser le stationnement de la Commission scolaire de Portneuf pour la tenue de l'Expo commerciale de Donnacona, qui se déroulera du 10 au 13 septembre 2015,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

- D'autoriser** l'utilisation du terrain de stationnement asphalté, situé entre le centre administratif Michel-Pagé et l'aréna de Donnacona, pour l'installation du parc d'amusement, étant entendu qu'aucun trou ne sera percé dans l'asphalte et que les promoteurs s'engagent à remettre les lieux dans le même état de propreté qui prévalait avant l'évènement et d'assurer un corridor de sécurité facilitant l'accès et / ou l'évacuation des bâtiments de la Commission scolaire ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC06/15-16

6.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE / BOURSE POUR LES ÉLÈVES DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN

- Considérant** que la municipalité de Rivière-à-Pierre par l'adoption de la résolution 2015-06-96 souhaite créer une bourse étudiante annuelle d'une valeur de 500 \$.
- Considérant** que ladite municipalité souhaite ainsi soutenir les élèves issus de la leur municipalité afin qu'ils persévèrent jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, soit en formation générale ou en formation professionnelle ;
- Considérant** que la Commission scolaire de Portneuf adhère aux principes de la persévérance scolaire et de la réussite éducative ;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'appuyer la municipalité de Rivière-à-Pierre pour la création d'une bourse étudiante et de souscrire un montant de 500 \$ annuellement aux mêmes fins, étant entendu que les modalités seront établies ultérieurement par les représentants de la municipalité et de la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC07/15-16

6.5 DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE DONNACONA

Considérant que le parc de planche à roulettes actuel a été érigé par la Ville de Donnacona sur un terrain appartenant à la Commission scolaire de Portneuf ;

Considérant que la Ville de Donnacona souhaite revamper ledit parc grâce à l'obtention éventuelle d'une subvention gouvernementale pour rénover l'infrastructure de base ;

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

D'appuyer la Ville de Donnacona dans ses démarches visant à obtenir une subvention gouvernementale pour rénover le parc de planche à roulettes actuel ;

De confirmer auprès de la Ville de Donnacona le partenariat de la Commission scolaire de Portneuf qui lui prête gracieusement le terrain sur lequel est érigé ledit parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC08/15-16

6.6 DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT POUR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

Considérant que le Carrefour Jeunesse-Emploi de Portneuf est un partenaire actif auprès de la Commission scolaire de Portneuf dans le projet de chantier local en persévérance scolaire issu d'une entente spécifique avec la Conférence régionale des élus de la région de la Capitale Nationale ;

Considérant que le Carrefour Jeunesse-Emploi soutient plusieurs initiatives visant la poursuite du cheminement scolaire de nos élèves jeunes adultes, notamment le groupe «Intervenants Jeunes en action» ;

Considérant que ledit groupe souhaite organiser une activité d'autofinancement de type «Vente de garage» sur le terrain de stationnement de la Commission scolaire de Portneuf situé entre l'aréna et la rue de l'Église, à Donnacona ;

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'autoriser le groupe «Intervenants Jeunes en action» sous la direction de Mme Guylaine Bédard et de M. Jonathan Savard, à organiser une vente de garage, samedi le 26 septembre 2015 de 9 h 00 à 16 h 00 sur le terrain de stationnement de la Commission scolaire de Portneuf décrit ci-haut, et d'effacer toutes traces de leur activité lorsqu'elle sera terminée. Il est entendu qu'en cas de pluie, l'activité se déroulera dans le gymnase de l'aréna de Donnacona.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC09/15-16

9.1 BUDGET 2015-2016

Attendu que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

Attendu que le budget des écoles et des centres est adopté par le conseil d'établissement (article 96,24 de la LIP) et que la Commission scolaire doit approuver le budget des écoles et des centres (article 276 de la LIP);

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf a reçu l'autorisation du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) le 7 juillet pour adopter un budget dont l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'année 2015-2016 n'est pas supérieur à 354 718 \$;

Attendu que ce budget prévoit un déficit d'exercice conforme à la limite autorisée par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 4 801 781 446 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

Attendu que le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,28366 \$ / 100 \$ d'évaluation;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la loi et le Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2015-2016,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'approuver le budget de chaque établissement de la Commission scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'adopter et de transmettre au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le budget déficitaire de fonctionnement, d'investissement et de service de la

dette et que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,28366 \$ / 100 \$ d'évaluation, de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC09/15-16;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC10/15-16

10.2 PARTAGE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES / DÉCRET 571-2015 – JUILLET 2015

Attendu que le conseil des commissaires peut, en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction public (LIP), déterminer le partage de la rémunération des commissaires;

Attendu que le montant annuel maximal de la rémunération de l'ensemble des membres du conseil des commissaires, d'une commission scolaire, est déterminé par le décret du gouvernement 571-2015 du 22 juillet 2015;

Attendu que les frais de déplacement pour les séances régulières sont inclus dans la répartition de base de la rémunération,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le partage de la rémunération globale des commissaires dont le montant total est établi par décret à 112 083 \$ pour l'année scolaire 2015-2016.

La répartition de cette somme est fixée à :

- 20 592 \$ pour la rémunération du président;
- 8 089 \$ pour la rémunération de la vice-présidence;
- 6 672 \$ pour la rémunération des commissaires.

Un montant de 10 000 \$ sera réservé pour les autres frais reliés aux activités du conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC11/15-16

11.2 RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant que le règlement sur les conditions d'emploi du personnel hors cadre des commissions scolaires précise que la direction générale doit être évaluée annuellement par un comité formé de commissaires, dont le président;

Considérant que la possibilité de versement d'une prime au rendement a été annulée par décret gouvernemental pour l'année 2014-2015;

Considérant que le comité d'évaluation de la direction générale souhaite néanmoins statuer sur la performance de la direction générale, et qu'il s'agit d'une position unanime dudit comité;

Considérant que le comité d'évaluation de la direction générale s'est réuni le 24 août 2015;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'indiquer que le conseil des commissaires se déclare très satisfait de la performance de la direction générale et lui attribue la cote A, conformément à l'article 26 dudit règlement, eu égard au rendement dépassant les attentes signifiées pour l'année scolaire 2014-2015, qu'il invite la direction générale à poursuivre dans le même sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC12/15-16

12.1 TOURNOI DE GOLF – RÉSULTATS ÉDITION 2015

Considérant que la neuvième édition du tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf fut couronnée de succès sur le plan de la participation des joueurs;

Considérant que les opérations financières relatives audit tournoi ont généré un excédent de revenus sur les dépenses de 25 000 \$.

Considérant les engagements pris dans la lettre d'invitation signée par le président de la Commission scolaire, M. David Montminy et le président d'honneur du tournoi, M. Sylvain Lefebvre-Matte;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'autoriser que la totalité soit affectée de la façon suivante :

- **12 500 \$** : pour Portneuf en Forme;
- **12 500 \$** : pour le sport étudiant au secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC13/15-16

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Lina Moisan propose la levée de l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

- Intervention de Madame Vanessa Poliquin, présidente du C.E. de l'école du Goéland de Saint-Alban, en suivi à la demande d'avoir accès aux projets d'ordre du jour du conseil des commissaires.

Les projets d'ordre du jour sont déposés sur le site de la commission scolaire sous l'onglet «Commission» et sont accessibles le mardi précédant la séance régulière.

- Intervention de Madame Carmen Marquis de Saint-Alban qui concerne la diffusion des séances du conseil des commissaires à la télévision communautaire de Saint-Raymond (CJSR).
- Intervention de Madame Amélie Garneau, parent de Saint-Alban, qui demande de clarifier l'intention de la commission scolaire en expliquant ce qu'est l'institutionnalisation des écoles.

5.0 Intervention des représentants du comité de parents

La prochaine rencontre du comité de parents est prévue le 5 octobre 2015 et celle du comité EHDAA est prévue le 19 octobre 2015.

9.2 Comité de vérification

Monsieur Jean-François Lussier, directeur du Service des ressources financières, informe les commissaires que le comité de vérification a confié le mandat d'audition des états financiers 2014-2015 à la firme Bédard Guilbault inc.

10.1 Dénonciation d'intérêts – Formulaire à compléter

Madame Monique Delisle, secrétaire générale, invite les commissaires à compléter le formulaire de dénonciation d'intérêts.

11.1 Lettre du C.E. de Saint-Charles-de-Grondines

Monsieur Jean-Pierre Soucy procède à la lecture de la lettre réponse à la demande de soutien pour un projet d'enrichissement en anglais langue seconde, de l'école Saint-Charles-de-Grondines.

11.3 Conférence de presse – Projet hockey à Perce-Neige

Monsieur David Montminy, président, informe les commissaires de la présence du ministre de l'Éducation, Monsieur François Blais, pour la conférence de presse sur le projet hockey qui se déroulera le jeudi 3 septembre 2015 à l'école du Perce-Neige.

11.4 Conseil général de la FCSQ

Monsieur David Montminy, président, fait un retour sur le dernier conseil général de la FCSQ.

Il informe les commissaires qu'il participera à un forum en lien avec les fusions et la gouvernance qui se déroulera à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2015.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires
- 6.3 Plan de réaménagement – Expo Donnacona
- 6.4 Extrait du procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Pierre
- 11.1 Lettre réponse – Projet d'enrichissement en anglais langue seconde